



# Apprentissage en milieu de travail

## Informations à l'attention des parents et tuteurs

### Workplace Learning Information for Parents and Carers

**Les parents et tuteurs jouent un rôle décisif dans le succès du programme d'apprentissage en milieu de travail de leurs enfants. En apportant votre soutien, vous pouvez aider votre enfant à prendre des décisions déterminantes pour son avenir et à tirer le plus d'enseignements possibles de son expérience en milieu de travail.**

### Workplace Learning (Apprentissage en milieu de travail)

Les programmes d'apprentissage en milieu de travail sont proposés dans le cadre du programme d'enseignement secondaire en Nouvelle-Galles du Sud (NSW). Ils permettent aux élèves de passer une période déterminée en milieu professionnel. Cette expérience vient s'ajouter à leur apprentissage théorique, les aide à faire des choix de carrière et leur permet de développer leurs compétences professionnelles. Ces programmes ne sont pas rémunérés.

### Avantages de l'apprentissage en milieu de travail

L'apprentissage en milieu de travail aide les élèves à :

- développer des aptitudes professionnelles générales, comme la communication en entreprise et le travail d'équipe ;
- développer des aptitudes spécifiques à un métier liées à leurs études de Vocational Education and Training (éducation et formation professionnelle) (VET) ;

- prendre des décisions en connaissance de cause au moment de choisir les matières qu'ils vont étudier et leur voie professionnelle après l'école.

### Les programmes d'apprentissage en milieu de travail

En règle générale, les programmes d'**expérience professionnelle** sont destinés aux élèves des classes de Year 9 ou 10, certaines opportunités étant disponibles pour les élèves de Year 11 et 12. Ils proposent une introduction générale au « monde du travail » et aux débouchés disponibles. Les élèves effectuent des tâches supervisées adaptées à leur niveau de compétences.

Les programmes de **stage professionnel** sont destinés aux élèves inscrits dans des formations de Higher School Certificate (certificat d'études supérieures) (HSC) reconnues par les secteurs professionnels. Pendant ce stage, les élèves mettent en pratique ce qu'ils ont appris afin d'atteindre un niveau reconnu par les secteurs de métier. Pour certaines formations cadres faisant partie d'un programme d'enseignement spécifique à un secteur, un stage professionnel de ce type est obligatoire dans le cadre du HSC. C'est l'établissement scolaire qui organise ces stages professionnels par l'intermédiaire d'un Work Placement Service Provider (fournisseur de services de placement professionnel).

### Déplacements

La plupart des déplacements seront des trajets journaliers.

Tous les déplacements sont à la charge de l'élève. Il est attendu que vous aidiez votre enfant à organiser ses déplacements et que vous apportiez un soutien financier pour les trajets qu'il devra effectuer pendant la durée du stage.

Si vous avez des préoccupations à ce sujet, nous vous invitons à en parler directement avec votre enfant et l'organisateur du programme.

**Remarque :** si votre enfant envisage d'effectuer un stage loin de son domicile ou dans un autre État, contactez en premier lieu son établissement scolaire. Des formalités supplémentaires sont nécessaires pour que le principal de l'école puisse déterminer si le stage est adapté.

## Sécurité des élèves et cas d'urgence

Le NSW Department of Education (ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud) estime que la sécurité des élèves et la protection des enfants sont des priorités essentielles.

Pendant la durée du stage, les employeurs accueillant des élèves doivent signaler sans délai à l'école tout incident pouvant affecter la santé ou la sécurité d'une personne, y compris les accidents évités de justesse. Les employeurs doivent également informer l'institut de TAFE ou l'organisme privé ou communautaire si la formation est assurée par ces derniers. Certaines activités sont strictement interdites tandis que d'autres peuvent être effectuées sous certaines conditions. Pour en savoir plus, visitez la page suivante :

<https://education.nsw.gov.au/teaching-and-learning/curriculum/career-learning-and-vet/workplace-learning/keeping-students-safe>

Votre enfant sera muni d'une Student Contact Card (carte de contact des élèves) mentionnant son numéro Medicare (ou le numéro de téléphone de son médecin traitant) et les personnes à contacter pendant et après les heures de travail. Ces renseignements sont essentiels en cas d'urgence.

Les élèves doivent signaler toute préoccupation, tout risque ou tout incident pouvant affecter leur sécurité immédiate à leur employeur, leur établissement scolaire, leur institut de TAFE ou leur organisme de formation agréé privé ou communautaire, le plus vite possible et dans un délai maximal de 24 heures. Si votre enfant a la moindre préoccupation, s'il se blesse ou s'il se sent en danger et n'est pas en mesure de porter la question à l'attention de son employeur, il doit immédiatement appeler son école ou la personne à contacter en cas d'urgence.

## Assurance et indemnités

Le Ministère dispose d'une assurance pour les cas où un élève se blesse dans le cadre d'un apprentissage en milieu de travail approuvé. Pour en savoir plus, consultez le guide « Workplace Learning Guide for Parents and Carers » disponible à l'adresse suivante :

<https://education.nsw.gov.au/teaching-and-learning/curriculum/career-learning-and-vet/workplace-learning/guides-and-forms>

## Élèves ayant un handicap ou des problèmes de santé

Vous devez informer l'école, l'institut de TAFE ou l'organisme de formation agréé privé ou communautaire de tout handicap, difficulté d'apprentissage, besoin de soutien, problème de santé (par exemple en cas de risque diagnostiqué de réaction anaphylactique) ou en cas de restriction concernant votre enfant et pouvant affecter sa sécurité, son bien-être et sa supervision sur le lieu de travail.

Dans certains cas, un plan de soins de santé devra être mis à la disposition de l'employeur. En cas de doute, parlez-en au médecin traitant de votre enfant.

Si votre enfant nécessite des ajustements sur le lieu de travail pour prendre en compte ses besoins de soutien, parlez-en à votre établissement scolaire ainsi qu'à l'institut de TAFE ou à l'organisme de formation agréé privé ou communautaire pendant le processus d'organisation du stage. Ces renseignements devront figurer dans le Student Placement Record (registre de placement des élèves) de votre enfant.

## Informations complémentaires

1. Contactez l'établissement scolaire de votre enfant car c'est là qu'est mis au point le programme d'apprentissage de votre enfant.
2. Vous pouvez également contacter le Senior Pathways Officer (responsable principal de l'orientation professionnelle) en charge de l'apprentissage en milieu de travail au sein du bureau local du Ministère. L'établissement scolaire pourra vous donner ses coordonnées.
3. Si vous avez besoin d'un interprète, veuillez appeler le Telephone Interpreter Service (service téléphonique d'interprétariat) au 131 450.

**Senior Pathways, Pathways and Transitions**  
NSW Department of Education  
[seniorpathways@det.nsw.edu.au](mailto:seniorpathways@det.nsw.edu.au)